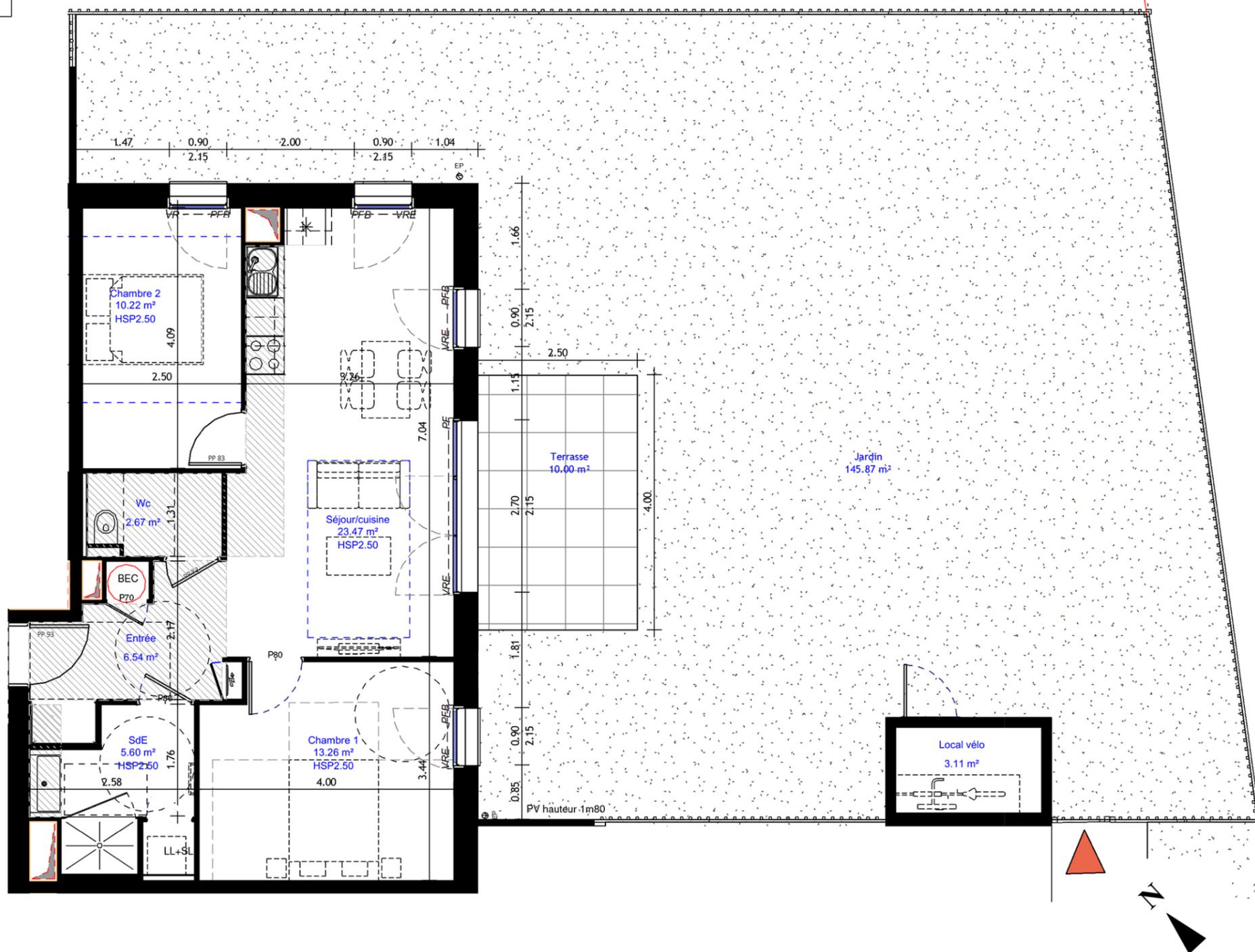
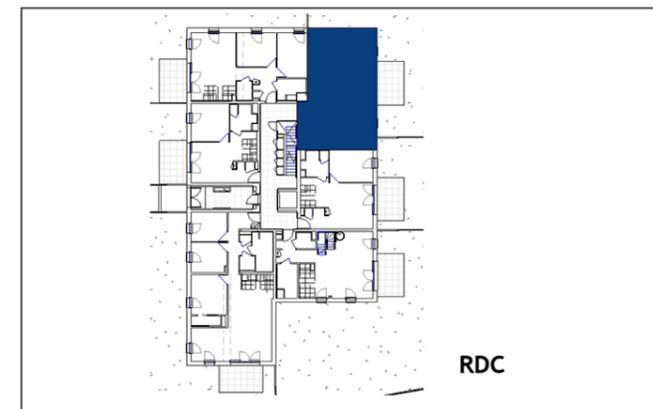


## LEGENDE

PFC	=	PORTE FENETRE COULISSANTE
PFB	=	PORTE FENETRE BATTANTE
FB	=	FENETRE BATTANTE
FOB	=	FENETRE OSCILLANT BATTANT
FT	=	FENETRE AVEC LOUVRANT + 1 FIXE
VRE	=	VOLET ROLLANT ELECTRIQUE
PL	=	PLACARD
LL	=	LAVE LINGE
+SL	=	LAVE LINGE et SECHE LINGE SUPERPOSEES
EP	=	DESCENTE EAUX PLUVIALES
BEC	=	BALLON D'EAU CHAUDE
PV	=	PARE VUE
	=	TABLEAU ELECTRIQUE
	=	SOFFITE OU FAUX PLAFOND 2m25-HSP-2m30
	=	ZONE CARREEE FORMAT ET CALEPINAGE A DEFINIR



**EDEN La Baule Escoublac**  
**SCCV EDEN-LA BAULE**  
 Réalisation de 12 logements Collectifs  
 44500 LA BAULE



A03 T3 61.75 m<sup>2</sup>

Surface habitable  
Rez de chaussée

Chambre 1	13.26 m <sup>2</sup>
SdE	5.60 m <sup>2</sup>
Wc	2.67 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.22 m <sup>2</sup>
Séjour/cuisine	23.47 m <sup>2</sup>
Entrée	6.54 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>61.75 m<sup>2</sup></b>

Surfaces annexes  
Rez de chaussée

Local vélo	3.11 m <sup>2</sup>
Terrasse	10.00 m <sup>2</sup>
Jardin	145.87 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>158.97 m<sup>2</sup></b>

Le présent plan est établi sur la base du dossier de réalisation et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, soffites et faux-plafond n'apparaissent pas systématiquement sur ce plan. Les éléments de mobilier et plan de travail ne sont pas placés qu'à titre indicatif. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées aux plans. Une différence de 5% par rapport aux surfaces sera considérée comme admissible.

Nota 1 : Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.  
 Nota 2 : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres ainsi que l'équipement. Les surfaces, faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.

Date	15/07/2024
Indice	B
Modifications	